SOIGNEUR ANIMALIER

FAUCONNERIE ET SOINS ANIMALIERS

VEILLER CHAQUE JOUR AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Le soigneur animalier assure au quotidien le nourrissage, l'hygiène et l'observation des animaux dont il a la charge. Au sein d'un parc animalier ou d'une structure spécialisée, il contribue à leur bien-être et travaille en équipe avec les responsables animaliers et les vétérinaires.

01 Ses missions

- Préparer et distribuer des rations adaptées.
- Nettoyer et entretenir enclos, volières et équipements.
- Observer comportements, appétit et état général.
- Signaler toute anomalie à l'équipe responsable.
- Participer à l'enrichissement du milieu et à la sécurité.

02 Où exercer ?

- Parcs zoologiques et animaliers, voleries.
- Aquariums et structures spécialisées.
- Refuges et centres accueillant des animaux.
- Établissements publics, privés ou associatifs.

03 Qualités essentielles

- Sens de l'observation et respect des animaux.
- Rigueur, hygiène et respect des consignes.
- Bonne condition physique et habileté manuelle.
- Patience, calme et esprit d'équipe.
- Disponibilité les week-ends et jours fériés.

04 Accès au métier

- Recrutement possible après un diplôme adapté et des stages significatifs.
- Formations spécialisées de soigneur souvent appréciées.
- Postes rares : expériences pratiques déterminantes.
- Consignes de sécurité et protocoles sanitaires à respecter.

05 Se former à Valrance

- Bac Pro GMNF « Fauconnerie et soins aux animaux » : connaissance de la faune et gestion des milieux.
- Alternance : rechercher des stages en parc animalier, volerie ou structure de soins.
- Le Bac Pro ne délivre pas à lui seul un titre de soigneur animalier spécialisé.

06 Évoluer ensuite

- Se spécialiser dans un groupe animalier (rapaces, mammifères, reptiles…).
- Devenir soigneur référent ou chef animalier avec l'expérience.
- Suivre une formation spécialisée pour renforcer son employabilité.

07 À SAVOIR

Le métier est très demandé mais les recrutements sont peu nombreux. Le quotidien comprend beaucoup de nettoyage et d'entretien, parfois par tous les temps. Le soigneur ne remplace pas le vétérinaire : les actes médicaux relèvent des professionnels habilités. Certaines manipulations d'espèces exigent des protocoles ou autorisations spécifiques.